

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DFA 59-1 Budget primitif 2022 - Budget d'investissement

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1^{er} créant la collectivité à statut particulier dénommée « Ville de Paris », issue de la fusion de la commune et du département de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération 2021 DFA 85 relatif à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2022 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère

Article 1 : Le budget d'investissement de la collectivité à statut particulier dénommée Ville de Paris pour l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

- à la somme de **2 462 809 393,93 €** en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé;

- à la somme de **2 409 412 563,59 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution

du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2022, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2022, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de **905 432 826,60 €** ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8% ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Madame la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux	479 090 060 ¹
1 - Sécurité	30 658 000
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	151 297 254
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	262 834 144
4 - Santé et action sociale	109 101 906
4-4 - RSA	300 000
5 - Aménagement des territoires et habitat	962 954 601
6 - Action économique	88 899 000
7 - Environnement	127 489 630
8 - Transports et déplacements	250 184 799
Total général	2 462 809 394 €

¹ Pour rappel, la fonction 0 regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 – « Services généraux » (255,6 M€), 923 – « Dettes et autres opérations financières » (199,5 M€) et 950 – « Dépenses imprévues » (24 M€).

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 534 446 905,00	0,00	2 239 293 834,93	1 549 784 062,27	1 549 784 062,27	1 549 784 062,27	0,00	1 549 784 062,27
900	Services généraux	178 610 787,00	0,00	255 574 501,00	182 431 644,00	170 931 644,00	170 931 644,00	0,00	170 931 644,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	24 042 000,00	0,00	30 658 000,00	27 158 000,00	27 158 000,00	27 158 000,00	0,00	27 158 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	125 013 388,00	0,00	151 297 254,00	103 600 313,00	103 600 313,00	103 600 313,00	0,00	103 600 313,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	189 296 923,00	0,00	262 834 144,33	244 580 841,48	244 580 841,48	244 580 841,48	0,00	244 580 841,48
904	Santé et action sociale (hors RSA)	53 452 483,00	0,00	109 101 906,00	55 738 591,00	57 238 591,00	57 238 591,00	0,00	57 238 591,00
904-4	RSA	600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
905	Aménagement des territoires et habitat	693 645 324,00	0,00	962 954 600,60	666 960 410,79	666 960 410,79	666 960 410,79	0,00	666 960 410,79
906	Action économique	55 540 000,00	0,00	88 899 000,00	46 095 632,00	46 095 632,00	46 095 632,00	0,00	46 095 632,00
907	Environnement	48 133 000,00	0,00	127 489 630,00	66 343 630,00	66 343 630,00	66 343 630,00	0,00	66 343 630,00
908	Transports	166 113 000,00	0,00	250 184 799,00	156 575 000,00	166 575 000,00	166 575 000,00	0,00	166 575 000,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	595 088 998,24	0,00		859 628 501,32	859 628 501,32		0,00	859 628 501,32
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	374 803 606,00	0,00		527 530 371,00	527 530 371,00		0,00	527 530 371,00
925	Opérations patrimoniales	76 690 392,24			99 003 130,32	99 003 130,32		0,00	99 003 130,32
926	Transferts entre les sections	143 595 000,00			233 095 000,00	233 095 000,00		0,00	233 095 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			24 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			24 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 129 535 903,24	0,00	2 462 809 393,93	2 409 412 563,59	2 409 412 563,59	2 409 412 563,59	0,00	2 409 412 563,59
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00
TOTAL									2 409 412 563,59

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	230 312 349,15	0,00	153 873 790,40	153 873 790,40	153 873 790,40
900	Services généraux	7 293 000,00	0,00	984 835,00	984 835,00	984 835,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 400 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	25 502 405,15	0,00	19 616 560,77	19 616 560,77	19 616 560,77
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	71 979 000,00	0,00	37 429 419,14	37 429 419,14	37 429 419,14
904	Santé et action sociale (hors RSA)	6 687 937,00	0,00	8 879 174,72	8 879 174,72	8 879 174,72
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	96 913 187,00	0,00	71 810 075,00	71 810 075,00	71 810 075,00
906	Action économique	505 000,00	0,00	241 425,77	241 425,77	241 425,77
907	Environnement	7 031 820,00	0,00	111 300,00	111 300,00	111 300,00
908	Transports	13 000 000,00	0,00	13 801 000,00	13 801 000,00	13 801 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 647 995 619,66	0,00	2 038 809 473,82	2 038 809 473,82	2 038 809 473,82
921	Taxes non affectées	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	137 000 000,00	0,00	115 910 939,00	115 910 939,00	115 910 939,00
923	Dettes et autres opérations financières	966 205 227,42	0,00	1 348 437 326,60	1 348 437 326,60	1 348 437 326,60
925	Opérations patrimoniales	76 690 392,24		99 003 130,32	99 003 130,32	99 003 130,32
926	Transferts entre les sections (3)	462 100 000,00		469 458 077,90	469 458 077,90	469 458 077,90
95	Chapitre de prévision sans réalisation	251 227 934,43	0,00	216 729 299,37	216 729 299,37	216 729 299,37
951	Virement de la section de fonctionnement	10 227 934,43		14 829 299,37	14 829 299,37	14 829 299,37
954	Produit des cessions d'immobilisations	241 000 000,00	0,00	201 900 000,00	201 900 000,00	201 900 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 129 535 903,24	0,00	2 409 412 563,59	2 409 412 563,59	2 409 412 563,59
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)						0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)						0,00
TOTAL						2 409 412 563,59

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		527 530 371,00	170 931 644,00	0,00	27 158 000,00	103 600 313,00	244 580 841,48	57 238 591,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	331 204 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	32 555 357,00	0,00	29 000,00	26 936 876,00	21 866 438,00	4 161 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	26 383 850,00	0,00	20 000 000,00	29 480 437,00	38 616 918,33	14 609 919,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	15 657 845,00	0,00	2 417 000,00	1 710 400,00	8 029 956,67	3 747 333,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	96 334 592,00	0,00	3 712 000,00	45 272 600,00	171 477 530,48	34 720 339,00	270 000,00
26	Participations et créances rattachées	88 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	107 575 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	4 790 000,00	0,00	0,00
RECETTES		1 672 248 265,60	984 835,00	0,00	1 000 000,00	19 616 560,77	37 429 419,14	8 879 174,72	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	201 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	121 910 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	984 835,00	0,00	0,00	19 416 560,77	31 839 419,14	8 879 174,72	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 288 635 326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	79 802 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	200 000,00	4 790 000,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		666 960 410,79	46 095 632,00	66 343 630,00	166 575 000,00		2 077 314 433,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	680 000,00	0,00	0,00		680 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		331 204 812,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 592 207,00	462 398,00	3 585 283,00	28 573 074,00		129 591 633,00
204	Subventions d'équipement versées	214 615 000,00	39 074 000,00	6 119 090,00	50 203 000,00		439 102 212,33
21	Immobilisations corporelles	358 611 137,00	735 000,00	5 965 200,00	2 418 465,00		399 292 336,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	81 979 107,79	5 144 234,00	50 674 057,00	81 380 461,00		570 964 921,27
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		88 750 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		107 575 559,00
45	Opérations pour compte de tiers	162 959,00	0,00	0,00	4 000 000,00		10 152 959,00
RECETTES		71 810 075,00	241 425,77	111 300,00	13 801 000,00		1 826 122 056,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		201 900 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		122 710 939,00
13	Subventions d'investissement	71 810 075,00	241 425,77	111 300,00	9 101 000,00		142 383 790,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 268 635 326,60
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		79 802 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00		10 690 000,00

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO